

La FDA perd sa guerre contre l'ivermectine



[Source : edition.francesoir.fr]

Par France-Soir

Dr Pierre Kory, Président et Chief Medical Officer de FLCCC revient dans ce debriefing sur l'accord transactionnel obtenu avec la FDA (Federal Drug Administration) au sujet de la prescription d'ivermectine dans le cadre de la prévention et du traitement de la covid.

C'est par un communiqué de presse que FLCCC (Front Line COVID-19 Critical Care Alliance) a annoncé qu'un règlement avait été conclu entre la Food and Drug Administration (FDA) et les plaignants dans une affaire révolutionnaire déposée devant un tribunal fédéral pour décider si la FDA a violé son autorité en tant qu'agence fédérale de santé en disant au public d'arrêter de prendre de l'ivermectine, un médicament sûr, bien étudié et éprouvé pour la prévention et le traitement du COVID-19.

Dans le règlement, la FDA a accepté de supprimer les publications sur le site Web et les médias sociaux qui font des déclarations sur l'utilisation de l'ivermectine pour le COVID-19. Sa publication la plus connue étant celle expliquant que « vous n'êtes pas un cheval, vous n'êtes pas une vache, soyez sérieux, arrêtez »

« Nous sommes extrêmement satisfaits du résultat de l'accord, car il s'agit d'une victoire pour tous les médecins et tous les patients des États-Unis », a déclaré Paul E. Marik, M.D., FCCM, FCCP, plaignant dans l'affaire, directeur scientifique de la FLCCC Alliance (FLCCC) et ancien chef de la médecine pulmonaire et des soins intensifs à l'Eastern Virginia Medical School.

« La FDA s'est immiscée dans la pratique de la médecine avec son langage irresponsable et ses publications sur l'ivermectine. Nous ne saurons jamais combien de vies ont été affectées parce que des patients se sont vu refuser l'accès à un traitement vital parce que leur médecin « ne faisait que suivre la FDA ». « Je ne pourrais pas être plus fier de Paul et de nos collègues d'avoir pris position pour nous tous contre un organisme de santé gouvernemental qui a outrepassé ses pouvoirs », a déclaré Pierre Kory, M.D., M.P.A., président et médecin hygiéniste en chef du FLCCC. « La FDA savait exactement ce qu'elle faisait quand elle a tweeté que l'ivermectine était

destinée aux chevaux et que les gens devraient l'arrêter. J'espère que cette affaire servira de précédent la prochaine fois qu'une agence fédérale de santé sortira de son autorité et tentera d'exercer la médecine. »

La plainte contre le Département de la santé et des services sociaux a été faite portée par les docteurs Apter, Mary Talley Bowden, et Paul E. Marik. Elle a été déposée devant le tribunal de district des États-Unis le 2 juin 2022 par l'équipe juridique de Boyden Gray PLLC qui a été jugé exceptionnel par Marik. *« Mes collègues et moi n'aurions pas pu rêver d'un meilleur partenaire pour nous représenter dans cette affaire. Nous leur sommes très reconnaissants pour leur travail acharné. Le règlement peut être trouvé ici. »*

La FLCCC a déposé son mémoire d'amicus curiae à l'appui de la plainte en février 2023. Une copie du mémoire peut être consultée [ici](#).

[Voir la vidéo sur edition.francesoir.fr]